

Mardi 2 février 2021

## Renforcement du protocole sanitaire dans les écoles

Face à la menace des variants en France et l'évolution du nombre de cas positifs au Covid-19, le ministère de l'Éducation nationale durcit le protocole sanitaire dans les établissements scolaires. Le gouvernement a redéfini hier les règles concernant les fermetures de classe et l'organisation de la restauration scolaire.

Selon ces toutes nouvelles consignes, un seul cas de variant dans les écoles élémentaires peut désormais entraîner la fermeture de la classe pour une durée de sept jours - qu'il touche un élève ou un professeur. La décision est prise conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS), le rectorat, l'école concernée et la préfecture, en fonction du contexte épidémique. Si le séquençage prouve l'absence d'un variant, la consigne ne change pas : la classe reste ouverte si un ou deux élèves seulement sont touchés. Dans les écoles maternelles par contre, un seul cas de Covid-19 chez les enfants, variant ou non, peut conduire les autorités citées plus haut à fermer la classe (contre trois cas jusque maintenant). **À Dunkerque, le nouveau protocole sanitaire a conduit l'Éducation nationale à fermer hier une classe de maternelle de l'école de la Porte d'eau**, plusieurs enseignants et personnels de la Ville ayant été déclarés positifs. La Ville de Dunkerque a réorganisé les postes des agents municipaux au sein de l'école afin de renforcer les opérations de désinfection des locaux.

Le nouveau protocole sanitaire vise également la restauration scolaire : une distance de deux mètres entre les groupes doit impérativement être respectée, afin de limiter les contaminations liées au brassage des élèves. La Ville de Dunkerque appliquant déjà cette précaution depuis la réouverture des écoles en 2020, la logistique dans les cantines de la ville ne connaîtra pas de changement majeur. La plus haute vigilance reste portée à l'ensemble des gestes barrière en vigueur dans les écoles : port du masque pour les adultes et les élèves dès le CP, lavage des mains, nettoyage et aération des locaux, limitation du brassage.